



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 27 Réunion électronique du 15/02/2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

FC LE CHEYLARD :

2^{ème} édition tournoi jeunes solidaire Rémy MEY

U9, U11, U13 le 22 avril 2023,

U15 le 23 avril 2023.

HAUTERIVES GRAND SERRE :

Tournoi : courir pour elles,

Séniors F, U13 F le 03 juin 2023.

VALLEE JABRON :

U 15 le 01 mai 2023.

MAUVES :

U7, U 9, U 11 le 10 juin 2023.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD - 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

U6/U7 :

RETOUR PLATEAUX MANQUANTS du 28 janvier :

POULES 1, 2, 12, 13 et 14

Date prochains plateaux U7 : Samedi 25 février 2023 à 10h00.

U8/U9

RETOUR PLATEAUX MANQUANTS du 28 janvier :

PROMOTION :

SUD ARDECHE.

ESPOIRS :

Poule A : CHAVANAY.

Poule B : BREN, ALIXAN.

Poule D : CHABEUIL, LIVRON.

Poule E : BAS VIVARAIS.

Poule F : VALDAINE.

BOURGEONS :

Poule A : BOURG ARGENTAL, FOOT MONT PILAT.

Poule B : CHATEAUNEUF DE GALAURE, CHATUZANGE LE GOUBET.

Poule D : CORNAS.

Poule F : BOURG ST ANDEOL, BAS VIVARAIS.

Poule H : SAVASSE, ALLAN, CHOMERAC.

Date prochains plateaux U9 : Samedi 25 février 2023 à 13h30.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux non joués le samedi 28 Janvier pourront être reprogrammés par le club recevant en accord avec les visiteurs.

Date prochains plateaux : Samedi 25 Février 2023 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

2ème Phase :

➤ **Information D1 à D6 :**

Les poules sont accessibles sur Footclubs ou dans la rubrique Epreuves du site du District Drôme Ardèche.

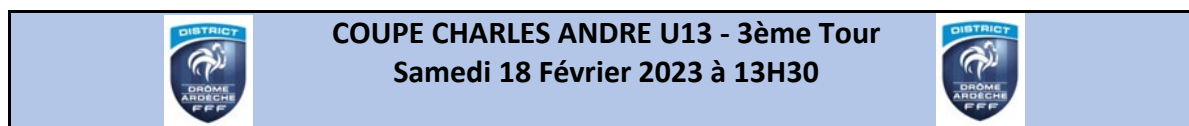
Particularité D6 :

Suite à l'engagement de nouvelles équipes pour cette dernière phase en U13 D6, nous avons créé 2 poules de 8 équipes et 2 poules de 10 équipes. Pour ces dernières, le rajout de 2 dates de rencontres ont été planifiées : le 18/03/2023 et le 22/04/2023.

➤ Festival PITCH U13 et Coupe Charles André :

Le tirage pour la coupe PITCH U13 est diffusé sur Footclubs et sur le site du District. Rappel de la date de rencontre : 18 Février 2023 à 13h30.

Ci-dessous les poules du 3^{ème} tour de la coupe Charles André qui se joue aussi le samedi 18 février 2023 à 13h30.



POULE 1*	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Ent. Vallée Galaure 3	US Val d'Ay 2	Rhone Crussol 07 3	Mauves RC 2
Annonay FC 1	Davézieux US 3	Os Vallée Ouveze 1	FC Cheylarois 1
Clonas Us 2 Vallons 1	Ent. St Alban Roiff. 1	Mours St Eusebe 3	Ch.S.Isere 1
Felines St Cyr 2	Félines St Cyr 1	As Veore Montoisson 2	Ent. Vallee Galaure 2

POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
O. Valence 3	As Veore Montoisson 3	Chateauneuf Rhone 1	Tricastin FC 1
Fc Peageois 1	Bg Valence Fc 3	Ancone US 1	Sud Ardeche F Av 4
Chabeuil FC 1	O. Valence 4	Sud Ardeche F Av 3	Athletic Foot Ceven 1
Chomerac Ent 1	Es Beaumonteleger 1	US Bas Vivarais 2	Montelimar Us 3

*Une modification a été apportée sur la poule 1 : Félines St Cyr 2 remplace Fc du Chatelet 2.

Pour rappel : la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Rectificatif sanctions contrôle encadrement des équipes :

Suite à la publication le 25 Janvier 2023 du PV n°5 notifiant la décision du Comité de Direction du Lundi 16 Janvier 2023 de l'abandon des retraits de points initialement annoncés et pris en compte dans nos classements des compétitions U15 D1 et U15 D2, les pénalités ont été supprimées. Les classements en ligne sont à jour concernant ce sujet.

Foot à 8

Modification de calendrier :

SAINT MARCEL LES VALENCE 2 prend la place de l'exempt.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Rectificatif sanctions contrôle encadrement des équipes :

Suite à la publication le 25 janvier 2023 du PV n°5 notifiant la décision du Comité de Direction du Lundi 16 Janvier 2023 de l'abandon des retraits de points initialement annoncés et pris en compte dans nos classements des compétitions U18 D1 et U18 D2, les pénalités ont été supprimées. Les classements en ligne sont à jour concernant ce sujet.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :

U. MONTELMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023.

FC PORTOIS 1 / CHAVANAY AS 1 au 18/02/2023.

VALLIS AUREA FOOT 1 / AS SUD ARDECHE 1 au 18/02/2023.

US MOURS ST EUSEBE 1 / US VAL D'AY 1 au 01/03/2023.

- En U18D2 :

US MOURS ST EUSEBE US 2 / VALENCE FC au 18/02/2023.

- En U18D3 :

US DROME PROVENCE 1 / FC TRICASTIN 1 est reportée au 15/02/2023.

MONTELMAR FC 2 - AS BERG HELVIE 1 est reportée au 18/02/2023.

Coupe Vivien BOUDRIER :

4ème tour / 16ème de finale du 21 janvier 2023 :

La rencontre FOOT MONT PILAT 1 / US VAL D'AY 1 est reportée au 18 février 2023, suite aux intempéries du 21 janvier 2023.

La rencontre Av.S ROIFFIEUX 1 / VALLIS AUREA 1 est reportée au 11 février 2023.

Cette rencontre devra se jouer absolument. Ne pas hésiter à inverser si nécessaire.

1/8é de finale 18/03/2023 :

Le tirage des rencontres comptant pour les 1/8é de finales été effectué par Martine MOMBARD, responsable des pratiques U7 et U9. Les rencontres sont en ligne sur le site du District.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.